

ASSOCIATION AFRICAINE DE L'EAU
LA NOUVELLE GRILLE CATEGORIELLE 2005
 Depuis l'AG DE COTONOU MARS 2005

QUALITE DE MEMBRE						
		Production vendue				
ACTIFS	Entreprise d'eau (Sociétés d'eau et d'assainissement, Régies et Water Board)	Catégorie 1 0 - 25 Mm³	Catégorie 2 25 - 50 Mm³	Catégorie 3 50 - 100 Mm³	Catégorie 4 100 - 200 Mm³	Catégorie 5 + de 200 Mm³
		FCFA	2 750 000	3 750 000	4 250 000	4 750 000
	EUROS	4 192,35	5 716,84	6 479,08	7 241,33	8 003,57
	Entreprise d'Assainissement (Offices d'Assainissement)		Taxé sur le volume frappé de la redevance			
	Société de Patrimoine		50% du montant de la cotisation du Membre Actif Cat.1 1 375 000 Fcfa 2 096,17 Euros			
AFFILIES	Membre Affilié Type 1 (Centres de formation et de recherche, ONG et Autres)		20% du montant de la cotisation du Membre Actif Cat.1 550 000 Fcfa 838,47 Euros			
	Membre Affilié Type 2 (Sociétés de travaux, Bureaux d'Etudes et Fabricants de Matériels Hydrauliques)		50% du montant de la cotisation du Membre Actif Cat.1 916 500 Fcfa 1 398,00 Euros			
	Membre Affilié Type 3 (Groupes de Producteurs et Distributeurs d'Eau)		Montant de la cotisation du Membre Actif Cat.1 2 750 000 Fcfa 4 192,35 Euros			
	Membre d'Honneur		Néant			
	Membre Individuel		Montant Forfaitaire 50 000 Fcfa 76,22 Euros			

NB: Les Cotisations des Membres qui souhaitent au plan interne se mettre en Comité National sont déterminées par protocole d'accord.